

L'inceste : trouver un lieu de parole

Incest : finding a place to speak

Ghislaine Fortin

Volume 9, Number 2, November 1984

Regards sur les jeunes adultes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/030238ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/030238ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (print)

1708-3923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fortin, G. (1984). L'inceste : trouver un lieu de parole. *Santé mentale au Québec*, 9(2), 57–63. <https://doi.org/10.7202/030238ar>

Article abstract

"Children constitute the least organized population and the most exploited one, in the face of a society which is incapable of viewing the phenomenon of human sexuality in a realistic fashion" (Swift, 1983). If it was trying for a child to live through an incestuous situation, it is equally trying to speak of it. The focus of this article will be these children, now grown up. All have borne the weight of their secret for a long time. We have tried to find a method to permit them to unload it, or at least to share it.

L'inceste: trouver un lieu de parole

Ghislaine Fortin*

«Les enfants constituent la population la moins organisée et la plus exploitée, face à l'échec d'une société incapable d'envisager de façon réaliste le phénomène de la sexualité humaine» (Swift, 1983, 19). S'il a été pénible pour un enfant de vivre une situation incestueuse il est également très pénible d'en parler. Ce sont de ces enfants qui ont maintenant grandi dont il sera question ici. Elles portent toutes depuis longtemps le poids de leur secret. Nous avons essayé de trouver un moyen de leur permettre de s'en dégager ou à tout le moins de le partager.

L'inceste: un sujet difficile! Tant d'avenues d'exploration s'offrent à nous: la mythologie, l'histoire, la littérature, la psychanalyse, l'anthropologie, la justice, l'intervention, l'information, le traitement, etc. Sans compter les gens qui y sont impliqués par leurs souvenirs, leurs souffrances, leur désespoir ainsi que leurs espoirs.

Il est bien évident qu'il ne saurait être question ici d'analyser toutes ces avenues; nous avons choisi de parler des gens pour qui l'expérience de l'inceste s'est avérée un élément douloureux, culpabilisant et trop souvent responsable d'une vie dévastatrice.

Tentons d'abord un bref rappel historique et théorique du tabou de l'inceste. Ensuite, nous ferons état d'une expérience réalisée à la Clinique des Jeunes Saint-Denis, à Montréal, auprès des victimes d'inceste dit passif.

Par inceste passif, nous désignons l'expérience incestueuse comme faisant partie du passé de la personne qui consulte alors que l'inceste actif désigne l'expérience incestueuse qui a toujours cours au moment de la consultation. Il est important maintenant de s'entendre quant à la définition que nous allons donner au terme *inceste*, la définition légale différant de la définition clinique. Devant la loi l'inceste est un acte plus restrictif car on ne considère que les rapports sexuels entre parents liés par le sang, et seulement s'il y a eu pénétration. «Or, presque tous les auteurs sont en accord pour qualifier d'inceste toute activité sexuelle entre un parent et un enfant, qu'il y ait pénétration ou non, jugeant que les dommages et traumatismes sont les mêmes.

De même ils qualifient d'inceste toute activité à caractère sexuel entre un adulte et un enfant, quand cet adulte a un lien de responsabilité parentale ou de figure parentale avec cet enfant» (Messier et Champlain, 1984). C'est à la définition clinique que nous nous référerons pour le présent article. Il y a également une précision à apporter quant au type d'inceste dont nous ferons état. Dans tous les cas qui seront mentionnés, il s'agira d'inceste impliquant un adulte mâle (père, cousin, beau-père, oncle, etc.) et un enfant (quatre filles, un garçon).

LA PETITE HISTOIRE DE...

Il semble que depuis toujours le tabou de l'inceste fût tout autant perpétué que transgressé. Alors qu'en période de christianisation de l'Europe l'Église prohibe l'inceste jusqu'à un degré «insensé» de parenté (les mariages sous le pape Léon III étaient interdits jusqu'à la septième génération), le premier chapitre d'une histoire de la sexualité en Angleterre, publiée par Taylor (Maisch, 1968) commence ainsi: «Le viol, l'inceste, caractérisant la vie sexuelle en Angleterre durant le premier millénaire de notre ère». Le tabou de l'inceste, même s'il se retrouve dans presque toutes les sociétés, ne semble pas être un tabou comme les autres. En effet, la plupart des peuples s'y sont conformés mais d'autres l'ont transgressé en en faisant un rite magique. «Dans un village d'Afrique on croit que pour chasser les hippopotames avec succès le chasseur doit avoir des relations sexuelles avec sa fille immédiatement avant de partir en expédition. La raison évoquée pour justifier cette croyance est qu'en commettant l'inceste le père tue quelque chose en lui-même, devenant

* L'auteure est psychothérapeute à la Clinique des Jeunes St-Denis.

ainsi un assassin capable d'attaquer courageusement les hippopotames (Marois *et al.*, 1982). Toutefois, à l'exception de quelques peuples primitifs ayant fait de la relation incestueuse une sorte de «sacrement», il est permis d'affirmer que le tabou de l'inceste s'est perpétué jusqu'à nos jours. En effet, pour les ethnologues et anthropologues il semble que le respect du tabou de l'inceste soit à l'origine du fondement de la nature humaine et de son organisation sociale. Bien plus: selon eux, notre civilisation risquerait de s'écrouler en même temps que la suppression de l'interdit. Pour Claude Levi-Strauss il ne fait pas de doute que «l'interdit de l'inceste, qui oblige les hommes à établir entre eux des rapports d'échange (et d'abord à échanger les femmes) trace la frontière entre la nature et la culture» (Maisch, 1968).

Margaret Mead va dans le sens de Levi-Strauss lorsqu'elle raconte une anecdote se rapportant à la tribu des Arapech. En leur demandant ce que signifiait l'inceste pour eux elle se fit répondre comme suit: «Quoi! Tu voudrais épouser ta soeur? N'as-tu pas perdu la tête? Tu ne veux pas de beau-frère? Tu ne comprends pas que si tu épouses la soeur d'un autre homme et qu'un autre homme épouse ta propre soeur tu auras au moins deux beaux-frères? Sinon, avec qui veux-tu aller à la chasse et cultiver ton jardin, et à qui rendras-tu visite?» (Maisch, 1968). Une telle réponse nous donne de précieuses informations sur l'origine de la coopération économique et politique, telle que nous la connaissons aujourd'hui, ainsi que sur la recherche, par nos ancêtres, d'une plus grande sociabilité afin d'augmenter leurs chances de survie.

Mais, de nos jours, la survie biologique, sociale et économique de l'espèce humaine ne semblant plus menacée, pourquoi maintenir l'interdit de l'inceste? Trop souvent l'inceste n'est considéré que du point de vue moral; il devrait également l'être du point de vue psycho-évolutif. L'homme doit avoir la possibilité d'évoluer sur les plans biologique et social et aussi le droit de s'épanouir sur le plan psychologique et affectif. Les sciences du comportement et la psychanalyse en particulier nous ont largement démontré l'importance du tabou qui, s'il demeure au plan du désir et non de l'agir, permet à l'enfant d'évoluer autant psychosexuellement que socialement. Nous croyons, comme les psychanalystes, que si l'enfant n'est pas amené graduellement, par ses parents ou ceux qui ont la responsabilité de

l'éduquer, à renoncer à l'inceste, sa vie psychique et émotive est en danger.

Le docteur Serge Lobovici, psychanalyste et pédopsychiatre, est catégorique: «L'inceste est un arrêt de mort psychique.» Si les désirs incestueux de l'enfant sont renforcés par un passage à l'acte incestueux, comment pourra-t-il, sur les plans personnel et social, désirer un jour quitter sa famille et se choisir un conjoint à l'extérieur de celle-ci. Comme le souligne si justement Françoise Dolto, «ces enfants auront été trompés, mutilés sur leurs droits au désir, leurrés quant à l'amour». En somme, en commettant l'inceste, l'adulte usurpe à l'enfant son droit fondamental de se développer et de mûrir psychologiquement et socialement. L'adulte incestueux empêche l'enfant de diriger son désir vers un objet désirable situé à l'extérieur du noyau familial.

Aussi, peut-on affirmer que si l'inceste est perçu dans notre société comme un crime sexuel, un viol déguisé, il est d'abord et avant tout un vol. Le vol du droit qu'a tout enfant à l'épanouissement, à l'amour de ceux qui sont sensés le protéger, le guider, l'aimer. Il n'est donc pas étonnant que les victimes d'inceste se sentent si souvent désespérées et anéanties par l'expérience vécue. Chez bon nombre d'entre elles nous retrouvons des attitudes telles que tentatives de suicide, fugues, dépression, toxicomanie, prostitution et difficultés d'établir, avec une personne de sexe opposé, une saine relation de confiance, d'intimité, basée sur la dignité. Ces comportements auto-destructeurs témoignent d'un sentiment immense de solitude, de honte, de culpabilité et d'un manque d'estime de soi. Dans son étude, Judith Hennan, professeur assistante au Harvard Medical School, Sommerville, Mass., relèvera que 38 % des victimes d'inceste avaient tenté de se suicider. Il est navrant de constater combien d'enfants sont passés ainsi du statut de *victime* à celui de *mésadapté*, avec des problèmes graves de comportement, comme le souligne le rapport Bats-haw. Voilà une situation qui coûte cher à notre société, tant sur les plans économique qu'humain en traitements onéreux, en souffrances et en déséquilibres inutiles. Des statistiques récentes (Messier et Champlain, 1984) démontrent que le taux d'abus sexuels déclarés (55 % sont des cas d'inceste) ne cesse d'augmenter. De 18 % qu'il était en 1979, il a grimpé à 27 % en 1981. Et de l'avis des experts ce n'est que la pointe de l'iceberg.

Certains chiffres américains parlent d'une femme sur quatre qui serait victime d'inceste. Il est difficile d'établir des statistiques précises, car pour un cas déclaré combien d'autres sont tus? L'inceste étant considéré comme un crime passible d'emprisonnement, la politique du silence retrouve ici tous ses droits : la famille, le voisinage, le corps médical, bref, la société en général, sont complices. La victime elle-même revient parfois sur ses incriminations, les pressions sociales étant trop lourdes à porter. Imaginons un peu ce que cela peut représenter pour une (un) enfant de se sentir responsable de la crise provoquée par cette révélation! Plus les législations en matière d'inceste s'assoupliront, plus l'information circulera et plus le dépistage et la déclaration des cas augmenteront. Il est important que nous sachions au plus vite l'ampleur de la situation afin de mettre sur pied les programmes de protection qui s'imposent.

Les statistiques du Minnesota Program for Victims of Sexual Assault (Marois *et al.*, 1982) le démontrent bien : dans un des comtés où un tel programme a été mis sur pied, les cas déclarés sont passés de 14, en 1972, à 200, en 1977. Si les gouvernements de certains pays, dont le Québec, ont mis au point certains programmes pour venir en aide aux familles incestueuses en crise, peu de pays offrent des programmes adéquats pour les victimes d'inceste passif. On retrouve dans le programme de Giarretto (1976) à Santa Clara en Californie certains services offerts aux victimes : thérapie individuelle, groupes d'entraide. De tels services demeurent chez nous des expériences récentes et trop isolées. Dans le but de voir se multiplier des expériences semblables, nous relaterons ici celle réalisée à la Clinique des Jeunes Saint-Denis.

TROUVER UN LIEU DE PAROLE?

Comme thérapeutes nous sommes amenés à connaître les « secrets » de nos patients. Souffrances, angoisse et honte font partie de « ce savoir caché à autrui », comme le nomme Arnaud Levy (1976). Dans notre pratique quotidienne à la Clinique des Jeunes Saint-Denis, l'un de ces douloureux secrets dont nous sommes les dépositaires est l'inceste. S'il arrive, de plus en plus souvent, que des jeunes filles (dans 99 % des cas) viennent consulter parce

qu'elles ont vécu une expérience incestueuse, dans la majorité des cas cependant l'inceste *n'était pas, à l'origine, le motif conscient* de leur consultation. Le plus souvent elles désiraient subir un premier examen gynécologique ou se renseigner sur la contraception.

D'autres fois elles demandent une consultation en psychothérapie parce qu'elles ont du mal à vivre ou pour toutes sortes d'autres motifs. Si ces derniers sont variés, il demeure extrêmement fréquent qu'au cours de la première entrevue ou par après, la même phrase revienne tel un leitmotiv : « sexuellement j'ai un blocage; est-ce que ça ne serait pas dû à ce qui m'est arrivé quand j'étais plus jeune? » Et l'intervenante de demander : « Qu'est-il donc arrivé? » Et voilà le secret nommé, souvent pour la première fois ! Dans la presque totalité des cas qui nous sont rapportés, l'inceste n'est plus actif. Les filles qui viennent nous voir ont en moyenne entre quatorze et vingt-deux ans ; la plupart d'entre elles ont vécu le début de l'expérience incestueuse alors qu'elles avaient entre neuf et douze ans. Cette expérience s'est échelonnée en général sur une période de trois ans.

S'il existe un mode d'intervention professionnel quand il s'agit d'inceste actif (par la filière du C.P.J. ou du D.P.J.), il existe peu de solutions pour les cas d'inceste passif. Les efforts thérapeutiques des dernières années en matière d'inceste ont surtout porté, en ce qui concerne du moins le secteur public, sur la « déjudiciarisation » et sur le traitement systématique de la famille incestueuse. Peu d'expériences thérapeutiques ont été tentées pour répondre aux besoins des victimes d'inceste passif.

Elles sont nombreuses pourtant ces femmes (surtout) à chercher de l'aide et à se heurter aux longues listes d'attente des institutions publiques, arrêtées par les frais, souvent trop élevés pour elle, du traitement en bureau privé.

UNE STRATÉGIE THÉRAPEUTIQUE POUR LES VICTIMES D'INCESTE PASSIF

Avant de procéder à la description de cette stratégie, il serait bon de préciser quelques données. D'abord pour résumer ce qui précède : parmi les jeunes filles qui se présentaient régulièrement à la clinique pour divers motifs de consultation, plu-

sieurs révélèrent, à un moment du discours, une expérience incestueuse passée. Si la personne à qui elles se confiaient était de l'équipe médicale, elle les référerait, après avoir cerné leurs besoins, en psychothérapie. Une thérapie individuelle d'orientation analytique était alors entreprise et pouvait s'échelonner sur plusieurs années. Non seulement est-il aisé de comprendre qu'à ce rythme peu de patientes pouvaient être suivies, mais, en plus, le type même de la formule thérapeutique utilisé recréait l'atmosphère de secret qui fut si dommageable à leur santé et à leur développement psychosexuel dans leur famille d'origine. Un autre élément problématique était la certitude qu'avait chacune de ces filles d'être la seule à avoir vécu une telle expérience. Il nous fallait trouver un moyen, qui leur permettrait à la fois de briser le «cercle du secret» et de les rassurer sur le fait que d'autres souffraient comme elles de semblables situations. L'éventualité de mettre sur pied un groupe d'entraide prit forme peu à peu au fil des consultations individuelles. Par *groupes d'entraide* nous entendons la définition proposée par Ratz et Bender: «Les groupes d'entraide sont de petites structures à caractère bénévole, qui permettent aux membres de s'entraider et de poursuivre un but spécial. Ils sont habituellement formés par des pairs qui se sont réunis pour s'aider mutuellement à combler un besoin commun, à surmonter un handicap commun ou une difficulté commune bouleversante...» (Romeder, 1982).

Ainsi, un groupe d'entraide est en principe composé de pairs. Parfois il arrive que certains groupes fassent appel à des professionnels comme ce sera le cas du groupe d'entraide dont il est question dans cet article. Il est important de noter toutefois que c'est à titre d'animatrices et de personnes ressources, plutôt qu'en tant que thérapeutes, que nous avons partagé l'expérience de ce groupe.

Critères de sélection des participants

Étant donné l'âge de notre clientèle, il fut convenu que les participants devaient avoir entre 14 ans et 22 ans. De même, chaque membre du groupe devait, si ce n'était déjà fait, rencontrer la psychothérapeute pour une évaluation psychologique. Il fut convenu également que chaque participant devrait

être suivi en consultation individuelle parallèlement à la rencontre avec le groupe d'entraide.

Description des participants

Douze personnes se déclarèrent intéressées à participer au groupe d'entraide. Sur ces douze, cinq furent présentes de façon régulière. Parmi les sept qui se désistèrent, quatre d'entre elles n'étaient plus intéressées au moment où le groupe débuta, deux ne purent être contactées et la dernière envoya une lettre disant combien elle voudrait y participer mais que l'anxiété soulevée par cette expérience était encore trop forte, et qu'elle nous contacterait quand elle se sentirait prête. Des cinq personnes qui décidèrent de tenter l'expérience il y avait quatre filles et un garçon. Nous utiliserons des prénoms fictifs pour les désigner. Carole, 15 ans, avait été abusée sexuellement par son beau-père entre l'âge de sept et quatorze ans. Mona, 17 ans, avait subi les assauts sexuels d'un cousin (beaucoup plus âgé qu'elle) et d'un oncle pendant une période de quatre ans, soit entre six et onze ans; Linda, 22 ans, violée par son père à l'âge de 9 ans et abusée par ce dernier durant deux ans; Thomas, 19 ans, assailli par son père entre l'âge de cinq à quinze ans; Diane, 17 ans, sœur de Linda et également abusée par son père entre l'âge de dix et treize ans. Tous avaient souffert de l'abus et en souffraient encore de plusieurs façons. Tous, sans exception (il en va de même pour toutes celles que notre équipe a rencontrées jusqu'à ce jour, soit plus d'une centaine), auraient souhaité ne jamais vivre cette expérience! Dans trois cas sur cinq, l'adulte abuseur utilisait la violence verbale ou physique pour arriver à ses fins et montrait, en dehors du comportement incestueux, un agir violent dans la famille. À l'occasion, d'autres jeunes, qui étaient référés par le personnel de l'équipe ou invités par un des participants, vinrent s'ajouter au groupe. Elles furent au nombre de trois et elles avaient toutes été victimes d'inceste.

Rencontres: lieu et fréquence

Les rencontres avaient lieu à la clinique toutes les deux semaines et duraient trois heures. Il y en eut treize de planifiées entre décembre 1983 et juin 1984. Là-dessus dix rencontres seulement eurent lieu, les trois autres ayant été annulées en raison de conflits d'horaire.

Objectifs

On a demandé aux participants quels motifs les incitaient à faire partie du groupe d'entraide et quels étaient leurs objectifs. Les motifs suivants furent invoqués : désir de parler de ce qui leur était arrivé avec d'autres jeunes ayant subi le même traumatisme ; besoin d'entendre ce que les autres pouvaient dire de leur expérience, de se sentir moins seuls, de voir comment les autres s'en tiraient et aussi de les aider. L'objectif commun : essayer de trouver la lumière au bout du tunnel.

Les animatrices visaient les objectifs suivants :

- Faire en sorte que les personnes ayant vécu l'inceste ne nient plus que cela leur soit arrivé. En disant à haute voix et devant d'autres que cette expérience fait partie de leur vie, elles sont plus en mesure de confronter cette réalité et de la dépasser.
- Atténuer le sentiment de culpabilité des victimes que l'inceste a plongées dans la confusion de leur rôle et de ceux des autres membres de la famille.
- Susciter une prise de conscience de l'immaturité psychosexuelle des adultes qui les ont abusées, afin qu'elles ne se sentent pas responsables d'avoir été abusées.
- Provoquer un sentiment de solidarité, à partir d'une démarche souvent très douloureuse, pour retrouver l'estime d'elles-mêmes et le désir de vivre malgré ce qui est arrivé.
- Les amener à constater, en voyant les autres évoluer que, même si ce n'est pas facile, tout n'est pas perdu.
- Les initier à la relaxation.
- Leur donner l'occasion de partager les peurs, les phobies, les phantasmes voire les comportements bizarres que parfois leur expérience a pu entraîner. Ainsi, en trouvant des similitudes dans leurs réactions respectives, elles se sentent moins «capotées», moins «folles». Par exemple, on a noté que toutes vivaient dans la crainte d'être attaquées par derrière avec un couteau. Elles se sont senties soulagées de constater que les autres aussi pensaient à ça.
- Permettre qu'à l'intérieur des échanges soit soulevée la question du choix du partenaire amoureux. On a constaté en effet que trop souvent leur choix va se porter sur quelqu'un qui va encore abuser d'elles d'une certaine manière.

- Les amener à échanger sur leur relation à l'autre parent (en l'occurrence la mère dans les cas précités) et à la fratrie.
- Créer un lieu de confiance où ces victimes pourront enfin être entendues, crues et comprises.

Il faut, bien sûr, pour que ces objectifs soient atteints, que les participantes aient une grande confiance dans les personnes ressources ainsi que dans les autres participantes. C'est d'ailleurs autour de cette possibilité de faire à nouveau confiance, à l'aide du groupe, que pourra s'échafauder une nouvelle façon d'entrer en relation avec l'extérieur.

Contenu des rencontres

Bien que les objectifs des rencontres aient été assez précis, la manière de les atteindre le fut moins. Il n'y avait pas de «thème» choisi comme tel pour chacune des rencontres. La discussion demeurait informelle. Chaque participant apportait du matériel selon ses besoins. Les échanges, qui allaient des préoccupations de l'une aux interrogations de l'autre, furent enregistrés sur bande magnétique avec l'autorisation des participants afin qu'ils puissent se ré-entendre s'ils en éprouvaient le besoin.

DISCUSSION

Comment peut-on évaluer la réussite ou l'échec d'une telle expérience? Étant donné que l'inceste n'est plus actif, il ne s'agit pas par conséquent d'évaluer la réussite thérapeutique en fonction de la récurrence ou non de l'agir incestueux mais, plutôt, en fonction du soulagement psychologique apporté aux victimes. Trop de recherches sur les approches thérapeutiques de l'inceste se bornent à ne considérer que la cessation du comportement incestueux comme succès thérapeutique. Il faudrait, à notre avis, interroger davantage l'état psychologique et émotif où se trouvent les membres de la famille impliquée, et particulièrement l'état de l'enfant ou des enfants abusés, avant de conclure à l'efficacité du traitement. Notre expérience avec les victimes d'inceste passif démontrent qu'une fois le comportement abusif éliminé, il reste un travail énorme de reconstruction à faire au niveau de la personnalité de ces victimes.

Dans ce but, est-ce qu'un groupe d'entraide pour les victimes d'inceste peut faciliter un tel travail? Si l'on se fie aux commentaires et aux comporte-

ments des participants, suite à cette première expérience de groupe, il semble bien que oui. Tous, sans exception, estiment que cette formule leur a beaucoup apporté. La possibilité de vaincre leur isolement a été perçue par chacun comme le principal élément de satisfaction. Comme disait une participante: «Quel soulagement d'entendre les autres vivre les mêmes angoisses que moi!» Une autre, qui craignait énormément d'être jugée pour avoir subi les assauts de son beau-père pendant 7 ans, s'est sentie capable, à l'intérieur d'un autre groupe à la clinique, de parler de son expérience sans se sentir coupable face à des jeunes qui n'avaient pas vécu l'inceste. Le soutien et la compassion apportés par les autres membres du groupe d'entraide ont sans aucun doute joué pour amener cette participante à ne plus se sentir responsable d'avoir été agressée.

Cette expérience de groupe, si restreinte fut-elle, nous montre la nécessité d'utiliser ce genre de formule pour les victimes d'inceste tout particulièrement. Giaretto affirme que non seulement les groupes pour victimes d'inceste sont importants mais que la thérapie individuelle n'est pas la formule appropriée vu l'isolement dans lequel se trouvent ces jeunes. Toutefois, nous sommes conscients que toute intervention a ses limites et que celle du groupe d'entraide ne permettra jamais de sonder profondément l'inconscient de chacun, mais nous croyons que dans cette formule les avantages l'emportent sur les lacunes.

L'expérience se poursuivra à l'automne 1984. Des modifications y seront apportées. À la demande des participants nous nous réunirons cette fois-ci toutes les semaines afin d'éviter une sensation d'éparpillement. Nous établirons des «contrats» de huit semaines avec un thème choisi pour chaque rencontre. Les participants seront encouragés à venir aux réunions même — et surtout — s'ils ne se sentent pas bien ce jour-là. L'expérience nous a démontré que c'est précisément les jours où chacun se sent le plus seul et le plus isolé que le support du groupe pourrait lui être une aide précieuse.

CONCLUSION

«Les professionnels dans le domaine de la violence dans la famille ont toujours souligné l'importance de la prévention. De nombreuses collectivités reconnaissent maintenant que la solution aux

mauvais traitements infligés aux enfants consiste à mettre sur pied des programmes de prévention à l'échelle de la collectivité.» (Vis-à-Vis, 1984).

C'est le rôle de la collectivité de prévenir que ces enfants soient maltraités et abusés. Il semble bien que jusqu'ici nous ayons échoué à remplir cette tâche. Quant une commission d'enquête fédérale (le rapport Badgley, aut. 1984) déclare qu'une femme sur deux et qu'un homme sur trois ont subi des gestes sexuels non désirés étant enfant de la part d'adultes sensés les protéger, il y a de quoi s'inquiéter. Quand, dans 92 % des cas d'abus sexuels, la jeune victime connaît son agresseur, et que, dans 44 % des cas, celui-ci est le père, il faut sérieusement s'interroger. Quant on sait que la prostitution juvénile s'accroît et que 75 % des jeunes prostituées ont été victimes d'inceste, nous ne pouvons plus rester là sans rien faire. Les groupes d'entraide ou les méthodes d'intervention de toutes sortes ont sans l'ombre d'un doute beaucoup à apporter pour soulager les victimes d'inceste, mais la véritable solution est la prévention. Il faut prévenir et il faut interroger sérieusement notre société afin de comprendre comment nous en sommes arrivés là. Bien que les spécialistes soutiennent couramment que *l'inceste est une affaire de famille*, une question reste en suspens: Comment se fait-il que l'abuseur sexuel soit presque toujours un homme? Pourquoi dans l'inceste père-fils s'attarde-t-on à vouloir modifier le comportement du père alors que pour l'inceste père-fille c'est surtout la famille que l'on s'attarde à traiter? (The Boulder County Sexual Abuse Team, 1983). Beaucoup de questions, peu de réponses. Pourtant certaines données semblent assez claires: les hommes, bien plus que les femmes, sexualisent leurs sentiments envers leurs enfants comme si c'était leur seul langage affectif. Les enfants sont encore trop souvent considérés dans notre société comme des objets d'abus de pouvoir. Il faut trouver le moyen de faire en sorte que plus d'hommes se sentent responsables de leurs enfants. Il faut qu'ils apprennent jeunes ce qu'est un enfant et quels sont ses besoins d'amour et d'affection.

Il faut préparer les hommes d'aujourd'hui et de demain à devenir non seulement des pères biologiques mais surtout à être capables d'*attention paternelle*. Il faut que la famille devienne un lieu d'apprentissage et d'épanouissement pour nos enfants plutôt qu'un lieu de souffrances et de détresses

psychologiques, physiques, affectives. C'est là notre responsabilité collective.

RÉFÉRENCES

- Boulder (The) County Sexual Abuse Team, 1983, *A Conversation in Incest*.
- Bulletin du centre national d'information sur la violence dans la famille, 1984, revue *Vis-à-Vis*, vol. 2, n° 3, Santé et Bien-être social, Canada.
- GIARETTO, H., 1976, The treatment of father — daughter incest: a psychosocial approach, *Children Today*, vol. 5, n° 4.
- LEVY, A., 1976, Évaluation étymologique et sémantique du mot secret, *La nouvelle revue de psychanalyse*, automne, n° 12.
- MAISCH, H., 1968, *L'inceste*, Robert Laffont, Paris.
- MAROIS, M.-R. MESSIER, C., PERREAULT, L.-A., 1982, *L'inceste : une histoire à trois et plus... apprendre à les aider*, Gouvernement du Québec, ministère de la Justice, Comité de la protection de la jeunesse.
- MESSIER, C., CHAMPLAIN, J. de, 1984, *La protection sociale des enfants victimes d'abus sexuels... où en sommes-nous au Québec?* Gouvernement du Québec, ministère de la Justice, Comité de la protection de la jeunesse.

- MINNESOTA DEPARTMENT OF CORRECTIONS, 1982, *Incest, Confronting the Silent Crime*, in Marois, M.-R., Messier, C., Perrault, L.-A., *L'inceste : une histoire à trois et plus... apprendre à les aider...*, Gouvernement du Québec, ministère de la Justice, Comité de la protection de la jeunesse.
- ROMEDER, J.-M., 1982, *Les groupes d'entraide au Canada*, Santé et Bien-être social Canada.
- SWIFT, C., 1983, Sexual assault of children and adolescents in Rush, F., *Le secret le mieux gardé. L'exploitation sexuelle des enfants*, Denoël Gonthier, Paris.

SUMMARY

“Children constitute the least organized population and the most exploited one, in the face of a society which is incapable of viewing the phenomenon of human sexuality in a realistic fashion” (Swift, 1983). If it was trying for a child to live through an incestuous situation, it is equally trying to speak of it. The focus of this article will be these children, now grown up. All have borne the weight of their secret for a long time. We have tried to find a method to permit them to unload it, or at least to share it.